

Chronologie des évènements

Les éoliennes d'Essey les Ponts : sociétés Ste Anne et St Julien

Du 30 juin 2016 au 10 juillet 2020

30 juin 2006 : dépôt des permis de construire des 7 éoliennes d'Essey les Ponts

5 juin 2007 : refus des permis de construire des 7 éoliennes d'Essey les Ponts pour des raisons paysagères.

4 février 2013 : la société InnoVent rend visite à Timbertower en Allemagne qui vient d'installer la première éolienne en bois au monde.

4 juin 2014 : **obtention des permis de construire pour les 7 éoliennes** suite à une longue bataille juridique. Le tribunal juge que le paysage n'est pas jugé comme remarquable. Nous sommes à 800 mètres de l'autoroute A5.

Juillet 2014 : affichage des permis de construire. Pas de recours des tiers ce qui relève du miracle.

8 octobre 2014 : rencontre avec Mr le Préfet, Jean-Paul Celet, créateur du parc national naturel maritime de Marseille. Mr Jean-Paul Celet souhaite créer le premier parc national forestier en Haute-Marne. Nous lui proposons de nous suivre dans notre aventure des mâts en bois. Projet novateur qui pourrait lui faire mieux accepter nos éoliennes et qu'elles deviennent l'emblème à l'entrée du futur parc national forestier.

Suite à cette rencontre, la Préfecture ne fait pas appel de la décision du Tribunal.

Mars 2015 : signature de la PTF pour le raccordement du parc. Délai de 8 mois prévu.

20 novembre 2015 : impossibilité pour Enedis de passer ses câbles dans la commune de Pont-la-Ville car la commune y est opposée. Donc le projet est en suspens. Début des prévarications.

1^{er} février 2016 : **Obtention d'un permis modificatif pour passer les éoliennes de 150 à 158 mètres en bout de pale.** Pas de recours contre cette demande de modification

16 juin 2016 : réunion publique à l'initiative d'InnoVent. La société InnoVent avec le soutien des communes a voulu communiquer sur le futur parc éolien pour avertir la population.

Réunion publique organisée devant une centaine de personnes : évocation des mâts en bois à nouveau et explications sur le futur chantier pour le parc éolien d'Essey les Ponts

20 septembre 2016 : RDV avec Mme la Préfète, Madame Souliman pour présenter notre demande de permis de construire modificatif avec des mâts tout en bois. Le design était tout en bois à cette époque.

31 mars 2017 : **obtention du permis de construire modificatif avec des mâts tout en bois.** **Pas de recours.** Soutien de Mme la Préfète.

Entre temps le design de la tour en bois est revu dans sa totalité car nous nous rendons compte des faiblesses de notre premier prototype. Un accident sur le prototype « tout bois » se produit. Nous n'avons donc toujours rien de nouveau à présenter à la DREAL de la Haute-Marne.

27 juillet 2017 : scission du parc éolien en deux parcs : 4 éoliennes pour la société FE St Julien et 3 éoliennes pour la société FE Ste Anne.

26 février 2018 : enfin nous pouvons débiter les travaux : ouverture du chantier

10 septembre 2018 : RDV avec la DGEC pour parler de nos mâts hybrides en bois et en acier : explication de notre souci pour construire nos éoliennes avant le 31 décembre 2018, qui signe la fin de notre tarif de rachat E14.

Octobre 2018 : obtention de l'allongement de notre tarif E14 jusqu'au 30 avril 2019 par la DGEC.

Novembre 2018 : RDV avec la DREAL de la Haute-Marne pour exposer notre retard dans l'élaboration de nos tours en bois et notre volonté de modifier notre parc éolien vers des mâts hybrides bois/acier pour Ste Anne et des mâts tout acier pour St Julien.

La Préfète, Mme Souliman, est partie et est remplacée par Mme Elodie de Giovanni.

Décembre 2018 : obtention de l'accord pour passer nos 4 éoliennes de St Julien du tout bois au tout acier. Et construction de celles-ci.

21 décembre 2018 : dépôt de notre porter à connaissance pour présenter les 3 mâts hybrides pour les éoliennes de Ste Anne (8 fois moins de béton dans les fondations, projet réalisé et construit en France avec du bois français, beaucoup moins d'acier également...)

6 février 2019 : demande de RDV auprès de Mme la Préfète de la Haute-Marne avant le refus du porter à connaissance de nos 3 mâts hybrides. RDV obtenu 2 mois après.

21 février 2019 : InnoVent pense avoir obtenu un accord tacite pour la construire de ces mâts hybrides. Les structures sont sur le chantier. Les travaux commencent.

26 février 2019 : désaccord hors délai de la Préfecture de la Haute-Marne de passer nos éoliennes du tout bois à l'hybride bois/acier car le changement serait substantiel. Pourtant 80% de l'éolienne serait identique à une éolienne tout en acier. Seule la base du mât change.

5 avril 2019 : la DGEC prend note « *des difficultés rencontrées par la construction du parc éolien Essey les Ponts 2, pour lesquels ils ont attribué un délai de 4 mois, portant la date de mise en service au 30 avril 2019. Au vu des difficultés rencontrées, un nouveau délai de quelques mois pourrait vous être attribué sur les mêmes bases. Toutefois, cette décision ne préjuge pas de l'avis de la Dreal concernant le caractère substantiel des modifications apportées. Nous ne pourrions vous accorder de délais supplémentaires si la mise en service était retardée très significativement du fait d'une nécessaire reprise de l'instruction qui ne s'inscrit dans aucun cas prévu par la réglementation pour l'octroi des délais.* »

16 avril 2019 : RDV avec Mme la Préfète de la Haute-Marne

Grégoire Verhaeghe espère convaincre Mme la Préfète de l'intérêt du mât hybride bois/acier pour l'écologie et l'économie française. Sans succès.

25 avril 2019 : le chef de chantier atteste que les travaux sont bien arrêtés sur le site. Passage d'un huissier dans la foulée.

26 avril 2019 : la société InnoVent attaque la décision du 26 février 2019 par laquelle le Préfet de la Haute-Marne refuse nos modifications des trois éoliennes de la société FE Ste Anne qui souhaite passer les éoliennes du tout bois au bois/acier.

7 mai 2019 : la société fait une demande de requête en référé contre la décision de la Préfète. Il y a urgence à suspendre la décision de la Préfecture, car il y a la perte future du tarif E14, les remboursements du crédit bancaire, les structures qui sont sur le site et les fournisseurs à payer.

13 mai 2019 : la Préfète de la Haute-Marne met en demeure la société FE Ste Anne de déposer une nouvelle demande d'autorisation, de suspendre les travaux entrepris et de remettre le site en état dans un délai d'un mois.

11 juin 2019 : La Préfecture de la Haute-Marne retire son arrêté de mise en demeure pour défaut de procédure.

11 juin 2019 : Passage au Tribunal de Nancy sans la présence du Ministère qui demande le renvoi de l'affaire car ils n'ont pas eu le temps de voir le dossier.

19 juin 2019 : Passage à nouveau devant le Juge des référés au Tribunal de Nancy : rejet de notre demande de suspension pour défaut d'urgence ; Et la Cour se considère incompétente pour juger de l'affaire. Affaire à suivre.

3 juillet 2019 : la Préfète de la Haute-Marne remet en demeure la société FE Ste Anne de déposer une nouvelle demande d'autorisation, de suspendre les travaux entrepris et de remettre le site en état dans un délai d'un mois.

15 juillet 2019 : Convocation de Grégoire Verhaeghe par la police nationale pour inculpation de construction sans permis.

19 juillet 2019 : Dépôt d'un recours hiérarchique auprès de Mme la Préfète.

Juillet 2019 : S'agissant du refus de donner acte du porter à connaissance : le référé est devant le Conseil d'Etat, qui a accepté de l'examiner.

5 septembre 2019 : La société InnoVent adresse à la Préfète de la Haute-Marne une demande d'indemnisation des différents préjudices subis, soit un montant de plus de 8 millions d'euros...

20 septembre 2019 : S'agissant des mises en demeure : le Conseil d'Etat a tranché la question de la compétence (TA ou CAA) pour que nous puissions déposer un nouveau référé suspension contre la décision du 3 juillet 2019. C'est à la Cour administrative d'appel de Nancy qu'il revient de statuer sur ces différents litiges.

23 octobre 2019 : la Préfète de la Haute-Marne remet en demeure la société FE Ste Anne de déposer une nouvelle demande d'autorisation avant le 31/07/2020, et interdiction de poursuivre les travaux d'ici à la décision.

Cette 3^{ème} mise en demeure abroge la seconde mise en demeure du 3 juillet 2019 !

5 novembre 2019 : Rejet implicite de la demande indemnitaire.

26 novembre 2019 : Audience devant la Cour administrative d'appel de Nancy concernant notre référé contre le troisième arrêté de mise en demeure.

10 décembre 2019 : La Cour administrative d'appel de Nancy rejette notre référé contre la 3^{ème} mise en demeure au motif que celle-ci découle de la décision initiale du 26 février 2019. Ce qui veut dire que la Cour Administrative d'appel de Nancy attend que le Conseil d'Etat donne son avis sur le refus de porter à connaissance avant de se prononcer.

9 janvier 2020 : Requête contre le rejet de notre demande indemnitaire auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

14 janvier 2020 : Procédure actuellement pendante devant le Conseil d'Etat. (pourvoi contre l'ordonnance ayant refusé de suspendre la décision de refus de porter à connaissance)

23 janvier 2020 : recours hiérarchique renvoyé au cabinet du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire + requête contre le rejet de notre demande indemnitaire transmise à la CAA de Nancy.

28 janvier 2020 : Dépôt de notre demande d'autorisation d'exploiter pour les 3 éoliennes de Ste Anne.

19 février 2020 : Demande de complément suite au dépôt de notre demande d'autorisation d'exploiter des 3 éoliennes de Sainte Anne.

10 mars 2020 : Pièces complémentaires envoyées suite aux demandes de la DREAL pour notre demande d'autorisation environnementale

7 mai 2020 : Accusé de réception de recevabilité de notre demande d'autorisation d'exploiter de Sainte Anne– Délai de 4 mois en cours jusqu'au 7 septembre 2020.

Mai 2020 : Les scellés sont enlevés sur notre mât en bois. Le Procureur estime que la procédure en cours est administrative et non pénale.

24 juin 2020 : Demande de dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral de Mise en demeure du 23/10/19 pour mettre la pièce de jonction sur notre mât hybride.

3 juillet 2020 : envoi de 2 courriers suite au discours de notre Président de la République pour essayer de trouver un soutien pour nos mâts hybrides.

9 juillet 2020 : publication dans le journal Challenges pour trouver un soutien pour nos mâts hybrides.

On se demande quand cela va-t-il s'arrêter ? A la base nous voulions seulement proposer un projet qui va dans le sens du savoir-faire français, de l'économie française et de l'écologie....

Les intérêts du parc éolien d'Essey les Ponts et plus particulièrement des 3 éoliennes avec des mâts hybrides de Ste Anne

- Travaux entrepris localement pour le montage des éoliennes en réfection de chemins
 - Taxes (IFER, CVAE, CFE) par an seulement pour le parc d'Essey les Ponts : 136 423 euros
 - Premiers mâts hybrides bois/acier du monde
 - Savoir-faire français
 - Innovation majeure
 - En collaboration avec la filière bois française
 - 8 fois moins de béton dans les fondations des éoliennes
 - Intérêt pour l'économie française car ces mâts en bois sont construits en France
 - On divise par deux les émissions de CO2 pour la construction d'une éolienne hybride
 - 24 entreprises françaises travaillent sur le projet contre 15 entreprises françaises pour des mâts traditionnels.
-

Sur la société InnoVent en 2018 :

- 82,5 GWh d'électricité renouvelables produits en Afrique et ayant ainsi évité l'émission de 74 250 tonnes de gaz polluants
- 380 GWh d'électricité renouvelables produits en France
- Emission de 0 carbone pour la société InnoVent avec une flotte automobile 100% électrique, un bâtiment à énergie positive, une vingtaine d'hectares dédiés à la biodiversité de sa propre initiative en France et en Afrique, l'exclusion de gaz type SF6 de nos cellules électriques et même des ruches !
- L'investissement dans des start-up dans le stockage de l'énergie et la méthanisation
- 3 millions d'euros de taxes payés en France en 2018
- 516 MW construits depuis la création de la société InnoVent
- Investissement dans la R&D française avec les mâts hybrides et autres idées novatrices

Alors, avec tout cela, nous avons du mal à comprendre comment « *Nos agissements déshonorent le monde de l'éolien en plus de témoigner d'un profond mépris pour notre Etat de droit* » ?